

Lynx boréal, nouvelles d'ici et d'ailleurs



La lettre d'actualités sur le Lynx boréal



Edito

Alors que la pratique des loisirs de nature augmente, notre impact sur la faune sauvage croît. On parle de dérangement quand un comportement humain a une incidence négative sur celui de la faune, entraînant un stress anormal de l'animal, qui doit chercher à y répondre par un compromis entre prise de risque et activité (d'alimentation, de déplacement, de reproduction, de repos, etc.). Ce compromis peut entraîner une dépense énergétique accrue, des modifications comportementales et physiologiques, une altération du processus de nourrissage, etc. Une revue de la littérature scientifique effectuée par l'Université de Savoie Mont Blanc¹ a démontré que nous ne sommes généralement pas conscients du dérangement que nous provoquons sur la faune sauvage durant nos activités de loisirs. Bien que les gestionnaires d'aires protégées mettent en œuvre des mesures visant à réduire ces dérangements, elles ne peuvent fonctionner que si les pratiquants réalisent que leurs activités sont sources de perturbations pour les espèces, qu'ils acceptent les objectifs de protection de la faune et qu'ils respectent ces mesures qui peuvent contraindre leurs activités. Malheureusement, ces trois conditions sont rarement rassemblées... L'étude montre aussi que nous avons tendance à nier notre propre responsabilité dans le dérangement de la faune et à la transférer vers d'autres pratiquants. Conflits d'usage ou tentative de minimiser notre sentiment de culpabilité en légitimant notre façon de faire ? Ce sont les pratiquants avec le plus d'expérience et de connaissance de la faune qui renient le plus le dérangement qu'ils engendrent. Pourtant, ce n'est pas parce que l'on visite un lieu souvent et que l'on n'y observe pas de dérangement évident à nos yeux que l'on ne dérange pas les espèces qui s'y trouvent : nous sous-estimons fortement le dérangement envers la faune², car les réponses comportementales utilisées pour mesurer ce dérangement ne reflètent pas complètement ses conséquences sur l'animal. Les mesures de protection mises en place par les gestionnaires d'espaces naturels sont souvent perçues comme gênantes pour les pratiquants réguliers, qui ne les respectent donc pas toujours alors qu'il faudrait systématiquement le faire et même les promouvoir. Pourtant, 100% des études analysées¹ montrent que les activités récréatives, de la photographie animalière, à la pratique de sports divers, en passant par la chasse, ont un impact négatif sur la faune sauvage, avec des effets plus ou moins néfastes. Nous avons donc tous un rôle à jouer dans la préservation de la faune face au dérangement. Nous pouvons devenir les ambassadeurs des décisions prises par les gestionnaires plutôt que leurs détracteurs. Quant au Lynx, ce n'est pas parce qu'il semble nonchalant qu'il n'est pas soumis au stress d'une rencontre avec un humain.

Marine DROUILLY, SFPEM



mars 2024

n°17

Plan National/Régional d'Actions Lynx (PNA/PRA)

Implication des fédérations des Chasseurs en faveur du Lynx : Bilan du programme ECOLYNX

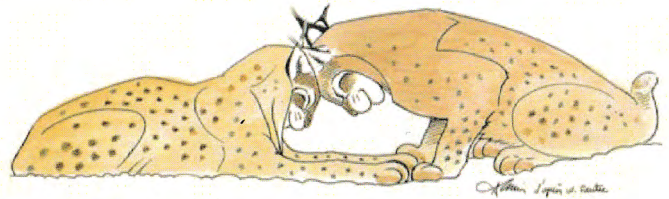
Le projet ECOLYNX, visant à favoriser la coexistence entre le lynx et l'activité cynégétique et présenté dans la lettre [Lynx boréal, nouvelles d'ici et d'ailleurs n°11](#) est arrivé à échéance le 31 décembre 2023. Au niveau scientifique, bien qu'il soit nécessaire de consolider les tendances, les premières analyses des données acquises (projet ECOLEMM) permettent de restituer objectivement les résultats, aux chasseurs notamment. Pour la partie suivi, ECOLYNX a permis l'acquisition et l'installation d'une soixantaine de pièges photos, en concertation avec l'OFB. Ces dispositifs ont permis de recueillir 130 données de lynx en plus des 414 événements d'ECOLEMM. Celles-ci ont alimenté les bases du Réseau Loup-Lynx. Pour le volet sensibilisation, les fédérations ont mené de nombreuses actions : des soirées projection-débat (film « LYNX » de Laurent GESLIN ou « Chasseurs-Proies-Lynx »¹ de Loïc COAT), des expositions, notamment « [Apprendre à vivre avec le Lynx](#) »¹, des articles de sensibilisation et/ou de communication sur l'espèce rédigés et diffusés aux chasseurs, ainsi qu'une plaquette sur l'écologie du lynx.

Fortes des différentes actions entreprises, la FNC a déposé un 2^e projet ECOLYNX pour l'année 2024. Celui-ci engage l'ensemble des départements ou régions concernés par l'aire de présence de l'espèce, soit 16 départements, trois régions et la FNC.

Difficile de parler de coexistence sans avoir un mot pour les récentes revendications de certains chasseurs souhaitant que leur FDC se prononce pour la régulation de l'espèce. L'ensemble des FDC engagées dans le projet ECOLYNX souhaite rappeler que le Lynx boréal est une espèce strictement protégée et qu'elles ne partagent pas les positions tenues dans ce courrier. Elles ont choisi la voie de l'acquisition et du partage de connaissances sur l'espèce en impliquant leurs chasseurs, tel que prévu dans le PNA Lynx.

¹ film et exposition conçus pour le projet ECOLEMM

Corinne BARNET, FDC88



© Alexis Nouailhat

Suivi des populations et observations

Arrêté préfectoral appareils photographiques automatiques

La pose d'appareils automatiques (photos/vidéos), pour des suivis scientifiques ou de loisirs, est réglementée. En France, il est nécessaire (1) d'avoir l'autorisation du propriétaire du terrain et (2) de respecter le Code Civil (art. 9) et le Code Pénal (art. 226-1) qui protègent la vie privée et l'enregistrement de l'image d'une personne à son insu. De plus, informer le gestionnaire local n'est pas obligatoire mais bienvenu ! La RNNHCJ va plus loin et renforce cette réglementation par un arrêté préfectoral. Plus d'informations [ici](#) et [ici](#).

Mise en place du suivi Vosges du Nord

Le PNR des VN, en tant qu'animateur du PRA en faveur du Lynx pour le massif des Vosges, prévoit la mise en place d'un suivi sur le territoire des VN. Ce programme est inscrit au sein de l'action n°4-D du PRA relative à la communication avec le monde de la chasse et la médiation auprès des chasseurs. Ce dispositif de suivi opportuniste par piège photographique étend et amplifie le travail du Réseau Loup Lynx (RLL) animé par l'OFB. Il a un double objectif : (1) améliorer la connaissance de la présence du lynx par le renforcement du suivi et (2) réaliser une médiation auprès des acteurs locaux, notamment de la chasse, en les intégrant à cette veille. Ce suivi est le fruit d'un partenariat étroit entre le RLL de l'OFB, les FDC 57 et 67, l'ONF et l'association SOS faucon pèlerin Lynx. L'objectif est d'obtenir une meilleure résolution territoriale du suivi du Lynx (en évitant les secteurs orphelins) avec un échange d'informations efficace entre les acteurs.

La co-construction a défini le cadrage suivant. (1) S'appuyer en premier lieu sur les correspondants du RLL volontaires, déjà formés au recueil des indices de lynx et réalisant des suivis ponctuels ou soutenus. Un état des lieux s'est avéré nécessaire pour connaître la distribution actuelle des correspondants réalisant des suivis photos sur les VN. (2) Diffuser cette cartographie de présence des correspondants du RLL auprès des acteurs du territoire (ONF, FDC, APN, association de loisirs nature, etc.). Elle permettra une remontée optimale d'informations sur la présence du Lynx, en permettant de faire appel à des contacts bien identifiés. (3) Encourager le correspondant du RLL, qui accepte de prendre en charge un secteur de suivi, à constituer un petit groupe de partenaires locaux (chasseurs, forestiers, naturalistes, autres correspondants etc.) afin de l'aider dans le suivi des appareils et pour faciliter la mise en œuvre du suivi. Il demeure la personne référente pour les acteurs dans le cadre du suivi et du PRA, il sera garant du respect de la méthode établie, de la communication avec les acteurs locaux, de la remontée des informations et de la bonne gestion des appareils. (4) Sur les secteurs non suivis par un correspondant volontaire du RLL, permettre aux adjudicataires de chasse intéressés de s'identifier afin de devenir potentiellement référent du suivi sur le secteur géographique donné. Cette personne volontaire sera également responsable du respect de la méthode établie, de la communication avec les acteurs locaux, de la remontée des informations et de la bonne gestion des appareils.

Sandrine FARNY, PNR VN

Publication scientifique : Les corridors écologiques du Lynx boréal ne sont pas protégés par les Aires de Protections Européennes

Dans la précédente édition de la lettre d'actualités [Lynx boréal, nouvelles d'ici et d'ailleurs n°16](#), nous vous avons parlé d'un article scientifique mettant en évidence l'existence de grandes aires favorables à la présence du Lynx boréal en Europe, dans des zones encore inoccupées par l'espèce à l'heure actuelle. Ces aires de présence favorables présentent l'avantage de se situer entre des populations isolées et leur recolonisation pourrait permettre de reconnecter ces populations. Dans la même thématique, nous vous présentons cette fois-ci un article paru au début du mois de mars. Dans cette étude, les scientifiques ont commencé par identifier des corridors écologiques potentiels permettant des échanges entre les populations européennes isolées. Ils ont ensuite comparé leurs emplacements à ceux des Aires de Protections Européennes (APE). L'équipe de recherche a ainsi pu constater que seulement 21% de ces corridors étaient intégrés aux APE, et qu'en dépit de leur statut de protection, ces dernières étaient souvent impactées par des infrastructures humaines. La « Stratégie de l'Union Européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 » prévoit une augmentation d'environ 30% de la surface des APE. D'après les résultats de cette étude, si cette augmentation est appliquée en étendant simplement la surface des APE actuelles, la surface du couvert forestier, milieu favorable à la présence du Lynx, pourrait alors s'étendre en Europe. Cependant, ce ne serait pas forcément intéressant d'augmenter cette surface de manière homogène et il pourrait être plus judicieux de l'adapter à la topologie, aux habitats, et à de nombreux autres critères de terrain. L'équipe de recherche propose donc de s'appuyer sur leur étude pour créer des « zones tremplins » (« stepping stones » en anglais), c'est-à-dire des petites parcelles d'habitat, naturelles ou artificielles, favorisant la dispersion des animaux. Idéalement, ces zones tremplins devraient être disposées de manière à faciliter la connectivité entre les populations européennes de Lynx boréal, ce qui pourrait être utile à de nombreuses autres espèces forestières.

Référence de l'article : Iannella, M., Biondi, M., & Serva, D. (2024). Functional connectivity and the current arrangement of protected areas show multiple, poorly protected dispersal corridors for the Eurasian lynx. *Biological Conservation*, 291, 110498.

Synthétisé par Léa LANGE, SFPEPM



© Alexis Nouailhat

Publication scientifique : Une nouvelle tentative de classification des sous-espèces de Lynx boréal d'Asie centrale

Afin de conserver efficacement les espèces animales, il est important de prendre en compte l'existence de sous-espèces. Les sous-espèces sont des populations ayant acquis au cours du temps des caractéristiques qui les différencient de l'espèce à laquelle elles appartiennent. Pour autant, des individus se rattachant à des sous-espèces différentes peuvent se reproduire et leur descendance est fertile, puisqu'ils appartiennent malgré tout à la même espèce. L'extinction d'une sous-espèce entraîne de manière irrémédiable une perte de diversité génétique. Ce fut notamment le cas lorsque les derniers lynx vivant en Europe de l'Ouest se sont éteints au début du 19^e siècle. En effet, les lynx provenant des Carpates qui ont été réintroduits en Suisse et en Allemagne à partir des années 70 n'avaient pas exactement le même patrimoine génétique que celui des félins d'origine¹. Pour éviter que le même phénomène se reproduise en Asie, des scientifiques s'investissent pour caractériser les sous-espèces y résidant. Et ce n'est pas évident. En effet, bien que la définition d'une sous-espèce soit assez simple en apparence, les critères sur lesquels s'appuyer pour caractériser une sous-espèce (et même une espèce) sont complexes et la frontière entre deux sous-espèces est difficile à définir. Ainsi, cet article n'est pas le premier à être publié sur ce sujet et il ne sera certainement pas le dernier. Cette fois-ci, les scientifiques ont utilisé deux paramètres pour essayer de caractériser les sous-espèces asiatiques : la morphologie et la génétique. En ce qui concerne le critère morphologique, ils se sont basés sur diverses mesures de 40 crânes et de 42 mandibules. Pour la partie génétique, ils ont comparé des séquences d'ADN issues de sept échantillons provenant d'individus répartis sur leur zone d'étude en Asie centrale (plus précisément au niveau des populations du Turkestan et de l'Altaï, à l'est du Kazakhstan). Leurs résultats sont en faveur d'une séparation entre la sous-espèce *Lynx lynx wardi* et la sous-espèce *isabellinus*, mais pas entre la sous-espèce *wrangeli* et la sous-espèce *wardi*. Ils proposent en conséquence de ne conserver que la sous-espèce *wardi*. Ils indiquent cependant qu'il serait nécessaire de poursuivre les études scientifiques, par exemple par des analyses du génome complet ou en utilisant un plus grand nombre d'échantillons morphologiques, pour pouvoir conclure.

Référence de l'article : Bizhanova, N., Nanova, O., Fadakar, D., Grachev, A., Hong, Z., Mohd Sah, S. A., Bizhanova, Z., Sablin M. & Grachev, Y. (2024). Insights into subspecies classification and conservation priorities of Central Asian lynx populations revealed by morphometric and genetic analyses. *Scientific Reports*, 14(1), 5186.

¹ Bonn Lynx Expert Group. (2021). Recommendations for the conservation of the Eurasian lynx in Western and Central Europe. Conclusions from the workshop of the "Bonn Lynx Expert Group" in Bonn, Germany, 16–19 June 2019. *Cat News Special Issue*, (14), 78-86.

Synthétisé par Léa LANGE, SFPEPM

Communication et sensibilisation

Festival du Lynx

Petits et grands amoureux de l'animal, découvrez le lynx boréal de ses pattes de velours au bout de ses pinceaux les samedi 27 (13h-19h) et dimanche 28 avril 2024 (10h-18h) à la Maison de la Réserve à Labergement-Sainte-Marie, Doubs. Profitez du Festival du Lynx pour célébrer cet animal majestueux et emblématique de notre région et échanger entre passionnés de la Nature ! De nombreux invités, artistes, associations de protection de la nature et photographes viendront vous présenter l'espèce à travers projections, conférences, échanges, dédicaces, expositions, ateliers ludiques et artistiques... Un spectacle de dessin en direct est à réserver le samedi soir. L'entrée pour cet événement festif et convivial donne également accès à l'ensemble des expositions permanentes de la Maison de la Réserve. Retrouvez le programme complet [ici](#).

Candice GAGNAISON, Maison de la Réserve

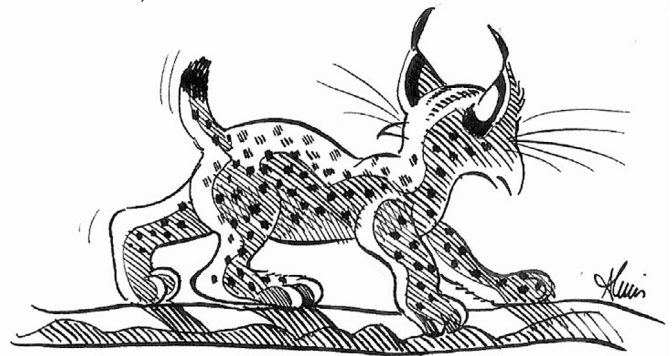


Des outils de communication d'envergure disponibles pour le plus grand nombre

En réponse aux commandes des FDC 39/01/74 et dans le cadre du projet ECOLEMM, une exposition et un film sont mis à disposition sous conditions. Renseignements et réservations [ici](#).

- L'exposition itinérante « Apprendre à vivre avec le Lynx », réalisée par Véronique BRETIN est vouée à partager des connaissances sur la biologie du lynx, ses enjeux de conservation et ses interactions avec les activités humaines. Elle a déjà été exposée à la FDC39, à la Fondation François Sommer et prochainement lors des AG des FDC 01 et 71.
- Le film « Chasseurs-Proies-Lynx », réalisé par Loïc COAT, dure 50 minutes environ et va à la rencontre des différents acteurs du massif jurassien, afin de recueillir leurs perceptions des interactions entre le lynx, ses proies et la chasse. Au fil de ces entretiens, le film permet de vulgariser, par l'intermédiaire d'experts du sujet, des connaissances sur le lynx et ses proies, en faveur de la coexistence lynx-activités humaines. Ce film est idéal pour susciter un débat favorable au partage de connaissances sur le lynx. Il a déjà été projeté en 2023 pendant la Journée Internationale du Lynx par la FDC39/01 et au colloque « coexistence » par la LPO (73), ainsi qu'en 2024 à Saint-Ismier (38) par l'OCA avec la SFPEM, et à Foncine-le-Haut (39) par la FDC39/01.

Corinne BARNET, FDC88



© Alexis Nouailhat

Références bibliographiques de l'éditorial

- ¹ Gruas L., Perrin-Malter C. & Loison A. (2020) Aware or not aware? A literature review reveals the dearth of evidence on recreationists awareness of wildlife disturbance. *Wildlife Biology*
- ² Gill J. A., Norris K. & Sutherland W. J. (2001) Why behavioural responses may not reflect the population consequences of human disturbance. *Biological Conservation*, 97(2), 265-268.

Acronymes utilisés : ADN (Acide désoxyribonucléique), APN (association de protection de la nature), FDC (Fédération Départementale des Chasseurs), FNC (Fédération Nationale des Chasseurs), LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), OCA (Observatoire des Carnivores Alpins), OFB (Office Français de la Biodiversité), ONF (Office National des Forêts), PNA (Plan National d'Actions), PNR (Parc Naturel Régional), PRA (Plan Régional d'Actions), RNNHCJ (Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura), SFPEM (Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères), VN (Vosges du Nord).

Contact — lynx@sfepm.org

Lettre d'actualités sur le Lynx boréal

Responsable de la publication : Thomas RUYS, Président de la SFPEM

Responsable de la rédaction : Antoine REZER

Comité de relecture : Marine DROUILLY, Léa LANGE

Conception graphique et mise en page : Dominique PAIN

Illustration de couverture : © Fanny ZAMBAZ - <https://fannyzambaz.ch>

